

Décision

Générale

colonial

Décision n° 805 23 aout 1951

n° 805 23

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 8 du 01/08/1951

Date de publication

23 août 1951

Date du numéro

1 août 1951

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trois mois passer à Obock, est accordé à : N° Mie 993. Mahammad Bila, caporal, 1er Cie.
Pendant son congé, ce caporal percevra la solde nette dégagée de tous accessoires.